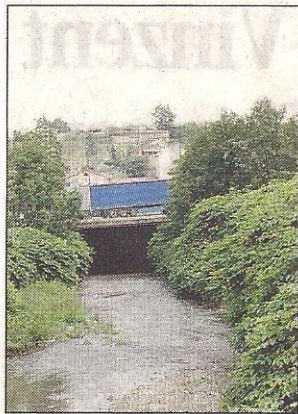


Des travaux de prévention de crue sont programmés



Des bassins d'écroulement de crue seront réalisés

/ Photo Gérard Urbin

Lors du conseil syndical, Paul Perras avait indiqué que le Syribt (Syndicat de rivières Brévenne Turdine) aménagerait le seuil du Béal, sur Sain Bel, un contournement qui permettra le passage des poissons. Le chantier est programmé pour septembre-octobre. Autre dossier, la mise en place de repères de crue. Huit échelles seront placées sur L'Arbresle, neuf, sur Sain Bel, une à la Giraudière, ainsi qu'une autre à Sainte-Foy-L'Argentière.

Concernant les bassins d'écroulement de crue, les

emplacements prévus, sur le cours de la Brévenne, en amont de Sain Bel, devront être revus. En cas de crue, la voie ferrée Sain Bel/Sainte-Foy risquerait en effet d'être submergée. L'aspect financier de ce projet devra être calé pour la rentrée, afin que les démarches administratives puissent débiter et le projet finalisé pour la fin de l'année.

Le Syribt lance également, auprès des communes, une action d'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. Anne-Fleur Grand, technicienne en

charge du dossier, a commencé à réaliser des diagnostics communaux. L'objectif étant de limiter l'usage de ces produits, de mettre en place, si nécessaire, des techniques alternatives.

Les premières communes ayant répondu favorablement, au diagnostic, sont Châtillon et Lozanne, Saint-Romain-de-Popey, Brussieu, Bully et Souzy.

Par ailleurs, des actions sont menées auprès de la SNCF et de la MDR quant au désherbage des voies ferrées et des routes.

10 Juillet 2010